

**Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal de Rivière-du-Nord  
tenue à l'Hôtel de Ville de Grande-Anse le mardi 25 novembre 2025 à 18h30**

**RE-2025-07**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Joseph Lanteigne, maire, appelle la réunion à l'ordre à 18h30 et souhaite la bienvenue au citoyen présent à cette treizième réunion extraordinaire du conseil municipal de la ville de Rivière-du-Nord.

**2. CONSTATATION DU QUORUM**

<b>Sont présents :</b>	Joseph Lanteigne	Maire
	Gérard Battah	Conseiller
	Carole Frigault	Conseillère
	Yvon Godin	Conseiller
	Thérèse Haché	Maire suppléante
	Anne Landry	Conseillère
	Colin MacLellan	Conseiller

**Assistaient également :**

André Sonier	Directeur général
Simonne Godin	Greffière municipale
Mélissa Godin-Cormier	DG adjointe et Trésorière

**3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS**

Le maire, M. Joseph Lanteigne, demande au conseil municipal s'il y a des déclarations de conflit d'intérêt à être incluses au procès-verbal de la présente réunion.

**Aucune déclaration d'intérêt ne fut prononcée**

**4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Joseph Lanteigne, maire, fait lecture de l'ordre du jour comme suit :

1. Ouverture de la séance.
2. Constatation du quorum.
3. Déclaration de conflits d'intérêts.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Budget 2026.
6. Levée de la réunion.

**IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Mme Anne Landry et appuyé par M. Gérard Battah, que l'ordre du jour de la présente réunion soit adopté comme présenté.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Résolution 2025-114**

## 5. BUDGET 2026

Mme Mélissa Godin Cormier, DG adjointe et trésorière de la ville de Rivière-du-Nord, présente pour décision le budget 2026 de la municipalité.

Par la suite, la proposition suivante est formulée :

**IL EST DÛMENT PROPOSÉ** par Mme Thérèse Haché et appuyé par Mme Carole Frigault :

- QUE le budget total de fonctionnement de la Ville de Rivière-du-Nord pour l'année 2026 soit de 5 208 294 \$; et
- QUE la somme de 3 622 366 \$ soit le mandat de la municipalité; et
- QUE les taux d'imposition par autorités de taxation pour la prochaine année soient les suivants :

✓ Anse-Bleue / Dugas	1,0985 \$
✓ Bertrand	1,5600 \$
✓ Grande-Anse	1,5600 \$
✓ Maisonnette	1,5600 \$
✓ New Bandon	1,0130 \$
✓ Poirier	1,0428 \$
✓ Saint-Léolin	1,5600 \$

DE PLUS, IL EST DÛMENT PROPOSÉ que le mandat soit prélevé par le ministre des Gouvernements locaux, aux taux d'imposition proposés, sur l'évaluation des propriétés immobilières qui sont imposables en vertu de la *Loi sur l'évaluation* et se trouvent dans le territoire de la ville de Rivière-du-Nord.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Résolution 2025-115**

## 6. LEVÉE DE LA RÉUNION

M. Joseph Lanteigne, maire, déclare la levée de la réunion extraordinaire du conseil municipal de Rivière-du-Nord à 18h50.

  
\_\_\_\_\_  
Joseph Lanteigne  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
Simonne Godin  
Greffière municipale